Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 030-213001563-20250722-DEL_2025_07_06-DE

VILLE DE MARGUERITTES

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

nombre de Conseillers municipaux en exercice :
29

nombre de membres présents :
26

nombre de membres absents excusés représentés :
3

nombre de membres absents non représentés

date de la convocation :

15 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE MARGUERITTES

SÉANCE DU 22 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux juillet à 18 heures, le Conseil municipal de la Commune de MARGUERITTES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, dans la salle Claude Erignac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Maire.

Membres présents : M. Rémi NICOLAS, Mme Patricia POUBLANC, M. Frédéric COURRENT, Mme Frédérique CONDET, M. Jean-Pierre CATHEBRAS, Mme Diane ARRIAGADA, M. Bernard CHANTRIER, Mme Audrey RANC, M. Denis CANTIER, Mme Martine REARD, Mme Joëlle HUYNH, Mme Liliane GUIRAUD, Mme Florence LIMONES, M. Eric PEREDES, Mme Sophie GOMES, Mme Laïla ACHKAR, M. Renaud LEROI, M. Yohan MESSABIER, M. Georges VIERNE, Mme Corinne CONSTANTY, M. Denis BRUYERE, M. Stéphane GUILLEMIN, Mme Julie DELVAL, Mme Myriam BOISSIERE DE CILLIA, M. Alain SAUD et Mme Margit LORBLANCHET.

Membres absents, excusés et représentés : Mme Laure DELAMON représentée par Mme Frédérique CONDET, Mme Karine PACHAIRE représentée par Mme Patricia POUBLANC, M Eric MARC représenté par M Frédéric COURRENT

Membres absents : néant

Secrétaire de séance : M. Yohan MESSABIER.

Le Conseil municipal régulièrement constitué,

Délibération n° 2025/07/06 – Renouvellement de la convention de tarification sociale, bonus Egalim et modification des grilles tarifaires de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Frédérique CONDET

1. 1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-29,

VU la délibération du 6 juillet 2022 relative à la mise en place de la tarification sociale et à la nouvelle grille tarifaire,

2. Eléments de contexte

Depuis la rentrée scolaire 2022, la commune s'est engagée pour un accès égal de tous les enfants à une alimentation de qualité, notamment en renforçant l'offre de produits frais, bios et locaux dans les restaurants scolaires, mais également au travers de la mise en place de la tarification sociale qui permet aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€.

Publié le : 29/07/2025 15:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/36836

Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 030-213001563-20250722-DEL_2025_07_06-DE

L'aide financière de l'Etat se poursuivant pour les collectivités ayant instauré une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, la commune souhaite faire perdurer ce dispositif, en simplifiant également le calcul du quotient familial des communes.

Ainsi à compter de la rentrée scolaire 2025, le quotient familial appliqué aux familles pour la tarification des services de restauration scolaire des écoles élémentaires et des services périscolaires des écoles maternelles sera indexé sur celui de la CAF.

PERISCOLAIRE MATERNELLE - TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/09/2025							
QUOTIENTS CAF	ACCUEIL MATIN	TEMPS MERIDIEN			GOUTER	ACCUEIL DU SOIR	SURTAXE REPAS NON RESERVE
		REPAS	ACCUEIL	TOTAL			
0 à 650	1 €	0,75 €	0,25 €	1 €	0,55 €	1 €	1,70 €
651 à 920	1,05 €	1 €	1 €	2.00 €	0,60 €	1,05 €	1,75 €
921 à 1260	1,08 €	2,65 €	1,25 €	3,90 €	0,63 €	1,08 €	1,80 €
sup à 1260	1,10 €	2,80 €	1,40 €	4,20 €	0,65 €	1,10 €	1,90 €

PERISCOLAIRE ELEMENTAIRE - TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/09/2025							
QUOTIENTS CAF	ACCUEIL MATIN*	TEMPS MERIDIEN			ACTIVITES ETUDES SURVEILLEES*	ACCUEIL DU SOIR*	SURTAXE REPAS NON RESERVE
		REPAS	ACCUEIL*	TOTAL			
0 à 650	1 €	0,75 €	0,25 €	1 €	1,10 €	1 €	1,70 €
651 à 920	1,05 €	1 €	1 €	2 €	1,15 €	1,05 €	1,75 €
921 à 1260	1,08 €	2,65 €	1,25 €	3,90 €	1,18 €	1,08 €	1,80 €
sup à 1260	1,10 €	2,80 €	1,40 €	4,20 €	1,20 €	1,10 €	1,90 €
* Compétence EPA centre social ESCAL							

Également, depuis le 1er janvier 2024, un bonus EGAlim (bonification de 1€ supplémentaire) est accordé à toutes les cantines inscrites sur la plateforme macantine.fr sous conditions de mettre en place un suivi des achats alimentaires et de réaliser une télédéclaration annuelle.

Les recettes issues des temps d'accueil sont affectées à l'EPA Centre social ESCAL pour ce qui relève de son domaine de compétence. Les recettes hors compétence EPA Centre social ESCAL sont perçues par la commune de Marguerittes.

3. Incidence financière

Les recettes perçues par la Commune de Marguerittes, issues de la dotation de l'Etat seront inscrites sur la ligne 7067 du budget de fonctionnement de la commune.

Publié le : 29/07/2025 15:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/36836

Envoyé en préfecture le 28/07/2025
Reçu en préfecture le 28/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 030-213001563-20250722-DEL_2025_07_06-DE

4. Décisions

Après avis de la commission, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : **de renouveler** la convention de la tarification sociale au 1er septembre 2025.

Article 2 : **de modifier** le système de calcul du quotient familial en appliquant celui de la CAF.

Article 3 : **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'exécution de cette délibération.

5. Annexe

1- Convention triennale
2- Avenant EGALIM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Délai et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Maire de MARGUERITTES

MAIRIE de MARGUERITTES (Gard)

Publié le : 29/07/2025 15:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/36836